

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 9 août 2021 à 20h à la Salle Desjardins du Centre des loisirs Cousineau-Saumure décrété comme lieu de délibérations jusqu'à nouvel ordre.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de documents
 - 5.1 Réponse du MTQ suite à la demande d'installation d'un arrêt permanent à l'intersection du rang de la Montagne et de la rue Principale
6. Questions du public et envoyées par le public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Autorisation de tournage sur le rang de la Montagne - La Plage productions
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2021-307 abrogeant et remplaçant le règlement sur les animaux 2008-101 afin d'inclure de nouvelles dispositions relativement aux chiens et aux poules urbaines
 - 8.2 Adoption du second projet de règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme
9. Administration et greffe
 - 9.1 Modification de la résolution 21-07-4248 - Contrat de location d'un photocopieur
 - 9.2 Acceptation de l'entente relative au transport adapté hors territoire de l'ARTM
 - 9.3 Appui à la Corporation municipale de St-Félix-de-Dalquier – Mise en place de moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux
10. Urbanisme
 - 10.1 PIIA – 1010, rue Principale – Revêtement
 - 10.2 Demande d'exclusion à la CPTAQ – Partie du lot 1 715 609 – 925 rue Principale
11. Eau potable / Eaux usées
 - 11.1 Mise à niveau du système d'automatisation du puits Bessette
12. Période de questions réservée au public
13. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
14. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Madame Marielle Farley propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 20h.

Sont présents : Monsieur Michel Arsenault, maire

Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

21-08-4258

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4259

Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021, tel que rédigé.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4260

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 9 août 2021 au montant de **93 436.20\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 9 août 2021 pour un montant total de **158 078.63\$** incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 27 juin au 31 juillet 2021 au montant de **109 555.51\$**.
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dépôt de la réponse du MTQ suite à la demande d'installation d'un arrêt permanent à l'intersection du rang de la Montagne et de la rue Principale

La directrice générale dépose au conseil municipal la réponse du MTQ, lequel refuse la demande de la Municipalité.

21-08-4261

Autorisation de tournage - La Plage productions

CONSIDÉRANT QUE La Plage productions demande au conseil municipal une autorisation de tournage sur le rang de la Montagne, à proximité du numéro civique 141 le 2 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à détourner la circulation sur un bloc de 3 ou 4 heures sur une distance approximative de 200 mètres et que des signaleurs seront sur place pour diriger la circulation;

CONSIDÉRANT QUE le rang de la Montagne est de juridiction provinciale et que les producteurs doivent obtenir l'autorisation du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'autoriser le tournage sur le rang de la Montagne, conditionnellement à ce que les producteurs obtiennent aussi l'autorisation du Ministère des Transports et qu'un plan de signalisation soit déposé avant le début du tournage.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4262

Adoption du règlement 2021-307 abrogeant et remplaçant le règlement sur les animaux 2008-101 afin d'inclure de nouvelles dispositions relativement aux chiens et aux poules urbaines

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire règlementer les animaux sur le territoire de la Municipalité et décréter que certains animaux et certaines situations ou certains faits constituent une nuisance et désire les prohiber;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et que cette loi et ce règlement prévoient aussi un régime d'encadrement des chiens pour des fins de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE cette loi prévoit que la municipalité est chargée de l'application de ce règlement sur son territoire et que par conséquent, il y a lieu de revoir le règlement sur les animaux de la Municipalité de Rougemont afin notamment de l'adapter à ce nouveau régime;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet d'édicter un nouveau règlement concernant les animaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2021-307 abrogeant et remplaçant le règlement sur les animaux 2008-101 afin d'inclure de nouvelles dispositions relativement aux chiens et aux poules urbaines, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4263

Adoption du second projet de règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT](#)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont souhaite ajouter des dispositions visant à encadrer la location à court terme sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 5 juillet 2021, l'adoption d'un premier projet de règlement le 5 juillet 2021, et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le 9 août 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4264

Modification de la résolution 21-07-4248 - Contrat de location d'un photocopieur

CONSIDÉRANT QU' une erreur s'est glissé dans la résolution 21-07-4248 relativement au modèle retenu pour le nouveau photocopieur;

CONSIDÉRANT QU' il importe de modifier la résolution afin d'être conforme à la réalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu de modifier la résolution 21-07-4248 pour que le « EN CONSÉQUENCE » se lise dorénavant comme suit :

(...) et résolu de retenir la proposition de Copicom inc. pour la location d'un photocopieur Kyocera TA-7353ci avec finisseur et bac au montant de 159.00\$ par mois pour la location de l'appareil. Les frais de copie de 0.006\$ pour les copies noir et blanc et de 0.04\$ pour les copies couleur s'ajoutent à la présente entente et seront facturées à la municipalité trimestriellement. La durée du présent contrat de location sera de 60 mois à partir d'août 2021.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4265

Acceptation de l'entente relative au transport adapté hors territoire de l'ARTM pour 2021

CONSIDÉRANT QUE l'ARTM a déposé à la municipalité une entente afin de renouveler les services de transport adapté hors territoire pour 2021;

CONSIDÉRANT QUE la proposition est établie pour une année et comprendra le même niveau de service que l'entente actuelle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'accepter l'entente de l'ARTM rétroactivement au 1^{er} janvier 2021 et de payer la contribution financière de 13 128\$ représentant une hausse de 2% par rapport à l'an dernier.

Vote pour : 5

Vote contre :

PIIA – 1010, rue Principale

Ce point est remis à une séance ultérieure.

Demande d'exclusion à la CPTAQ – Partie du lot 1 715 609 – 925 rue Principale

Ce point est remis à une séance ultérieure.

21-08-4267

Mise à niveau du système d'automatisation du puits Bessette

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 20-09-4041 dans laquelle elle s'engage auprès du MELCC réaliser des travaux de réfection du puits Bessette;

CONSIDÉRANT QUE l'un des travaux consistent à la remise en fonction des enregistrements automatiques des niveaux d'eau à partir de l'automate;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues au budget d'opérations 2021 afin de réaliser une partie de ces engagements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'accepter la soumission de Elec-Tro inc. pour la mise à niveau du système d'automatisation du Puits Bessette au montant de 2 253.98\$ pour les pièces et 4 116.00\$ pour la programmation (avant taxes).

Vote pour : 5

Vote contre :

21-08-4268

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 10^e jour d'août 2021

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière